

Les délégations et autorisations en matière d'augmentation de capital dont dispose le Conseil d'Administration au 31 décembre 2018 sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

| Nature de la délégation ou de l'autorisation | Date de l'Assemblée | Date d'expiration | Plafond | Utilisation au cours de l'exercice 2018 | Montant résiduel au 31/12/2018 |
|---|---------------------|-------------------|--|---|--|
| Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes | 14 juin 2018 | 13 août 2020 | 500 000 euros | Néant | 500 000 euros |
| Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS) | 14 juin 2018 | 13 août 2020 | Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 000 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros | - | Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 000 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros |
| Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public | 14 juin 2018 | 13 août 2020 | Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 000 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros (montants s'imputant sur le plafond placement privé) | Néant | Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 000 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros (montants s'imputant sur le plafond placement privé) |

| | | | | | |
|--|--------------|------------------|---|-------|---|
| Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé | 14 juin 2018 | 13 août 2020 | Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 800 000 euros et limité à 20 % du capital par an Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros (montants s'imputant sur le plafond offre au public) | Néant | Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 800 000 euros et limité à 20 % du capital par an Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros (montants s'imputant sur le plafond offre au public) |
| Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées | 14 juin 2018 | 13 décembre 2019 | Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 800 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros | - | Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 800 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros |
| Autorisation d'augmenter le montant des émissions | 14 juin 2018 | 13 août 2020 | Dans la limite du plafond de la délégation utilisée et de 15% du montant de l'émission initiale | | Dans la limite du plafond de la délégation utilisée et de 15% du montant de l'émission initiale |
| Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des adhérents d'un PEE | 14 juin 2018 | 13 août 2020 | 20 000 euros | - | 20 000 euros |

| | | | | | |
|--|--------------|------------------|---|--|--|
| Autorisation à donner au Conseil en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux | 14 juin 2018 | 13 août 2021 | 300 000 actions d'1 € de valeur nominale (1) | - | 231 258 actions d'1 € de valeur nominale (compte tenu des attributions gratuites d'actions) (1) |
| Autorisation à donner au Conseil en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux | 15 juin 2016 | 14 août 2019 | 300 000 actions d'1 € de valeur nominale (1) | Attribution gratuite de 68 742 actions (2) | 231 258 actions d'1 € de valeur nominale (1) |
| Autorisation à donner au Conseil en vue d'attribuer des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise | 14 juin 2018 | 13 décembre 2019 | 300 000 actions ordinaires d'1 € de valeur nominale (1) | - | 231 258 actions ordinaires d'1 € de valeur nominale (compte tenu des attributions gratuites d'actions) (1) |
| Autorisation à donner au Conseil en vue d'émettre des BSA, BSAANE, BSAAR au profit de catégories de personnes | 14 juin 2018 | 13 décembre 2019 | 300 000 actions ordinaires d'1 € de valeur nominale (1) | - | 231 258 actions ordinaires d'1 € de valeur nominale (compte tenu des attributions gratuites d'actions) (1) |

(1) Plafonds communs

(2) Les attributions gratuites d'actions effectuées sur le fondement de cette autorisation sont les suivantes :

- Attribution gratuite de 50 000 actions par le Conseil du 21 septembre 2016 (Plan 2016), dont l'attribution définitive, soumise à des conditions de performance et de présence, est intervenue le 22 septembre 2017, et dont la période de conservation a pris fin le 22 septembre 2018
- Attribution gratuite de 12 250 actions par le Conseil du 9 novembre 2018 (Plan 2018-1), dont l'attribution définitive devrait intervenir le 9 janvier 2021 sous réserve du respect de conditions de performance et de présence, et dont la période de conservation prendra fin le 9 janvier 2022
- Attribution gratuite de 4 692 actions par ce même Conseil (Plan 2018-2), dont l'attribution définitive devrait intervenir le 9 novembre 2020, sous réserve d'une condition de présence (aucune condition de performance), et dont la période de conservation prendra fin le 9 novembre 2021
- Attribution gratuite de 300 actions par le Conseil du 21 décembre 2018 (Plan 2018-2b) dont l'attribution définitive devrait intervenir le 21 décembre 2020 sous réserve d'une condition de présence (aucune condition de performance), et dont la période de conservation prendra fin le 20 décembre 2021